



## Succession douloureuse

-----  
Par Bibi66

Bonjour Le notaire de mes frères vient de déposer sous contrainte des Impôts une déclaration de succession totalement fantaisiste ne correspondant aucunement a la réalité ni a ses obligations je refuse de la signer en l'état .Ma notaire l'a prévenu que ses obligations n'étaient pas respectées Pensez vous que le trésor peut le dessaisir du dossier et lui intimer l'ordre de recalculer en lui donnant un avertissement ..

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Ce sont les héritiers qui sont responsables de leur déclaration aux impôts.  
Le fisc ne va certainement pas se retourner contre le notaire mais contre les héritiers s'il s'avère que la déclaration est inexacte.  
D'ailleurs le fisc a 3 ans pour faire un redressement et en général opère un contrôle dans les semaines qui précèdent la fin de ce délai (ce qui augmente d'autant plus les pénalités de retard)

-----  
Par isernon

Bonjour,

Devez-vous faire appel à un notaire ?  
Faire appel à un notaire n'est pas obligatoire mais peut être utile pour les opérations les plus complexes [par exemple, le partage des biens si le défunt était marié sans contrat de mariage , l'exécution d'un testament ou encore la prise en compte de donations faites par le défunt].  
Pour la transmission de biens immobiliers du défunt à ses héritiers, le notaire doit obligatoirement établir, pour chaque immeuble, une attestation de propriété qu'il présentera au service chargé de la publicité foncière. Cette attestation permet notamment la mise à jour du cadastre pour que la taxe foncière soit établie sans erreur.  
? Si vous chargez un notaire de remplir votre déclaration de succession, il devient votre mandataire mais vous restez toujours responsable vis-à-vis de l'administration.

source

[url=https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2705-sd/2023/2705-sd\_4288.pdf]https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2705-sd/2023/2705-sd\_4288.pdf[url]

salutations

-----  
Par Bibi66

Sauf qu'en l'état c'est le notaire qui l'effectue et qui omet un héritier et sa réserve ...je dois rencontrer la personne qui s'occupe de mon dossier et lui apporter les pièces justificatives ..  
Au regard de la déclaration elle m'a paru stupéfaite du manquement du notaire ..

-----  
Par yapasdequoi

la personne qui s'occupe de mon dossier  
Cette personne est-elle contrôleur fiscal ?

Même stupéfaite, elle n'a aucun pouvoir à l'encontre du notaire.  
Par contre elle peut imposer aux héritiers un redressement fiscal, s'il y a lieu.

Ce n'est pas le fisc, ni le notaire qui va remettre votre succession sur les rails. Il va falloir consulter un avocat et assigner

au tribunal pour obtenir votre part de l'héritage (et payer les taxes qui en découlent)

-----  
Par Bibi66

Et bien bizarrement et peut être heureusement pour moi elle a tout de même la possibilité de demander au notaire de rectifier la déclaration et de la rendre conforme et acceptable ..  
Elle ne parle absolument pas des héritiers mais des manquements du notaire  
Quand a l Action en réduction l avocat et un notaire afin de me défendre nous y sommes en plein ...

-----  
Par yapasdequoi

Très bien. yapuka.  
vous verrez si le notaire est sanctionné par le fisc (!)

-----  
Par Bibi66

je ne sais pas si il sera sanctionné mais peut être remis a l ordre ...Croyez vous qu un notaire est au dessus de tout?et qu il n est tenu a aucune obligation ?

-----  
Par yapasdequoi

Incriminer le notaire ne sert pas à grand chose. D'autant plus que sa "faute" est loin d'être démontrée.  
Bon courage pour la suite, mais ne vous trompez pas d'adversaire.

-----  
Par Bibi66

je ne fais que constater le manquement a ces obligations et la légèreté avec laquelle il a traité ce dossier Pour le moment ce n est pas moi qui me trompe de cible j ai précisément bon espoir que son manquement a ses obligations soit démontré  
et je dois dire que la reconnaissance par le fisc m a plutot rassurée On ne peut pas impunément se croire au dessus de tout ...  
Ma détermination et celle de ma notaire et de mon avocat le prouve ...

-----  
Par Isadore

Bonjour,

En cas d'erreur dans la déclaration fiscale, le notaire est responsable à l'égard de ses clients et les clients à l'égard du fisc.

Le notaire n'est pas "au-dessus de tout", mais l'obligation légale de déclarer les biens revient aux héritiers. Le notaire est leur mandataire, mais pas le responsable à l'égard du fisc.

Mais tant mieux pour vous si l'agent du fisc décide de traiter directement avec le notaire. Mais il ne faut pas vous attendre à ce que cette personne enguirlande le notaire, ce n'est pas son rôle et ce serait outrepasser ses fonctions.

Si un notaire doit être sanctionné, cela relève soit des instances disciplinaires de son Ordre, soit d'un juge.

-----  
Par Bibi66

Je ne m attends a rien sauf a ce que le fisc rappelle a l ordre le notaire pour un manquement a ses obligations ...et ça c est en cour ..je pourrai vous en dire plus j ai un autre rendez vous cet après midi ...  
Quand au reste dès que la procédure sera terminée (et au regard des difficultés ça prendra un certain temps=j ai déjà pris la décision de m occuper du notaire via la chambre Mon avocat me suit dans la démarche et le courrier est déjà prêt ..  
Ce dossier a été traité avec une légèreté inadmissible et ma notaire mon avocat et maintenant le Trésor public sont d accord pour le reconnaître s en suit par voie de conséquence un lésé pour moi établi ..  
On ne peut pas impunément avoir des agissements frauduleux (je pèse mes mots)et n être responsable de rien sous prétexte que l on est un officier ministériel

Ou alors on applique les méthodes Amérique du Nord ...  
En étant raisonnablement optimiste j ose y croire ....